

Réformer l'enseignement dans les Conservatoires et autres école de musique



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

- A partir de l'année académique 2021/2022 : nouveau programme Bachelor à l'Université du Luxembourg (en collaboration avec les trois conservatoires du pays)
 - Conférence de presse par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche/de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse + Uni.lu pour la présentation officielle du nouveau programme : 4 mai 2021
- 2 septembre 2020 : Règlement grand-ducal du modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement.
- 10 avril 2020 : Règlement grand-ducal déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes, ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement.
- 20 décembre 2019 : Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 et modifiant la loi modifiée du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal; modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail et modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État pour éveiller, développer et cultiver chez les jeunes la connaissance et le goût de la musique, assurer aux jeunes une formation spécialisée dans les différentes disciplines musicales et offrir aux adultes des cours de formation et de perfectionnement.
- 5 décembre 2018 : Suite à la formation du gouvernement, et à la constitution des Ministères à l'issue des élections législatives du 14 octobre 2018, le Commissariat à

l'enseignement musical (CEM) dépend depuis le 5 décembre 2018 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ).

Travaux prévus

- Travaux APL sur l'enseignement musical en cours de finalisation
- Travaux en cours en vue du développement d'un portail informatique de l'enseignement musical par le Centre informatique du MENEJ (pour mise à disposition des communes, établissements d'enseignement musical, corps enseignants, élèves, parents d'élèves et pour toutes les procédures administratives)
 - ➔ Partie intégrante de l'APL

Documentation

[20.12.2019 : Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020](#)

[10.04.2020 : Règlement grand-ducal sur l'enseignement musical](#)

[02.09.2020 : Règlement grand-ducal du modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 2020](#)

Contact

- Gilles Lacour
Commissaire à l'enseignement musical
(+352) 247-65923
gilles.lacour@men.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 26.04.2021